

20 juil 2017 -19:13

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2017](#)

## Amélioration de la sécurité routière

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

L'accord de gouvernement prévoit que des mesures soient prises pour diminuer fortement le nombre de blessés graves et s'inscrit dans l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020.

L'avant-projet prévoit dès lors des modifications à la loi sur la circulation routière afin de prévoir les mesures suivantes :

- l'imposition d'un éthylomètre anti-démarrage pour les contrevenants ayant un taux d'alcool supérieur à 1,8g/l de sang et pour les récidivistes à partir de 1,2 promille
- des sanctions plus sévères en matière de lutte contre la conduite sans permis et les délits de fuite ainsi qu'une extension du recours à la déchéance du droit de conduire et l'allongement du délai de prescription de l'action publique
- responsabilisation du titulaire de la plaque (financière pour les infractions légères et pénale pour les infractions graves)

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et  
de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)